

**Délégation Territoriale de MEURTHE-ET-MOSELLI**

Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales

Courriel: [ARS-GRANDEST-DT54-VSSE@ars.sante.fr](mailto:ARS-GRANDEST-DT54-VSSE@ars.sante.fr)

Téléphone : 03 57 29 02 39

Destinataire(s) :

MAIRIE DE SAINTE-POLE  
SIE D'ANCERVILLER

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Sanitaire courant

### SIE D'ANCERVILLER

Commune de : SAINTE-POLE

Prélèvement et mesures de terrain du **11/09/2020 à 09h01** pour l'ARS, par le laboratoire :  
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Nom et type d'installation : SIE D'ANCERVILLER (UNITE DE DISTRIBUTION )

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU SAINTE POLE - Mme. AUDOINE 2 grande rue Robinet cuisine

Code point de surveillance : 0000002313 Code installation : 001579 Type d'analyse : DIV

Code Sise analyse : 00144347 Référence laboratoire : LSE2009-28992 Numéro de prélèvement : 05400144355

### Conclusion sanitaire :

Les résultats d'analyses concernent le paramètre perchlorates, non recherché actuellement dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Eau d'alimentation présentant une teneur en perchlorates est supérieure à 15 µg/l. La consommation de cette eau est déconseillée pour les nourrissons de moins de 6 mois et les femmes enceintes et allaitantes. Un suivi renforcé de ce paramètre est réalisé.

(PLV-05400144355 - page : 1)

Nancy, le 24 septembre 2020

Pour la Directrice Générale,  
La Déléguée Territoriale de Meurthe-&-Moselle

  
Docteur Eliane PIQUET

*Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)*

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>DIVERS MINERAUX</b>						
Perchlorate	18,02	µg/L				

*Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1*